

Concours ATPMD2

2021

Un arrêté de la ministre des armées en date du 22 décembre 2020 autorise au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'agents techniques principaux du ministère de la défense de 2^{ème} classe.

L'organisation de ces concours est à la charge des centres ministériels de gestion (CMG) de Bordeaux, Lyon, Metz, Rennes, Saint-Germain-en-Laye et Toulon.

Le nombre total de postes offerts est fixé à **87** dont 56 pour les concours externes et 31 pour les concours internes, répartis par CMG, par branche d'activité et spécialité, de la manière suivante :

CMG	BRANCHES D'ACTIVITÉ	SPÉCIALITÉS	NOMBRE DE POSTES		TOTAL
			Externe	Interne	
Bordeaux	Logistique	Magasinage – gestion des stocks	7	4	14
	Maintenance conduite et utilisation des équipements	Imprimerie	2	1	
Total CMG de Bordeaux			9	5	
Lyon	Logistique	Magasinage – gestion des stocks	5	3	8
Total CMG de Lyon			5	3	
Metz	Logistique	Magasinage – gestion des stocks	6	3	17
	Métiers de la restauration, hébergement - loisirs	Métiers de l'alimentation et de la restauration	3	2	
	Déploiement, exploitation et maintenance des SIC - filière informatique	Déploiement, exploitation et maintenance des SIC - filière informatique	2	1	
Total CMG de Metz			11	6	
Rennes	Conduite de véhicule	Conduite de véhicules de tourisme, de transports en commun et de poids lourds	2	2	29
		Conduite de motos et de véhicules légers	2	2	
	Logistique	Magasinage – gestion des stocks	15	6	
Total CMG de Rennes			19	10	
Saint-Germain-en-Laye	Métiers de la restauration, hébergement - loisirs	Métiers de l'alimentation et de la restauration	2	2	15
	Sécurité des bâtiments	Sécurité, gardiennage	2	1	
	Logistique	Magasinage – gestion des stocks	6	2	
Total CMG de Saint-Germain-en-Laye			10	5	
Toulon	Logistique	Magasinage – gestion des stocks	2	2	4
Total CMG de Toulon			2	2	
Total concours			56	31	

Les **inscriptions** par internet ont lieu **du 7 janvier 2021** à 12 heures, **au 12 février 2021** à 12 heures (fin des inscriptions), heure de Paris.

Le formulaire d'inscription doit être complété sur le site des concours, dans l'encart « Votre espace » puis « s'inscrire » à l'adresse suivante : <https://www.concours-civils.defense.gouv.fr>.



Les candidates et les candidats qui n'ont pas accès à internet peuvent demander un dossier papier d'inscription par voie postale, jusqu'au 2 février 2021.

L'épreuve écrite d'admissibilité des concours externe et interne a lieu le **18 mars 2021**, dans les centres d'examen créés par les CMG organisateurs.

L'épreuve d'admission des concours externe et interne, comportant une épreuve pratique dont la durée ne peut être inférieure à trente minutes ni excéder deux heures, suivie d'une épreuve orale d'entretien avec le jury, a lieu à compter du **14 juin 2021**.

Voir l'arrêté sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042876922>

Le Syndicat National des Personnels Techniques et Paramédicaux **FO** se félicite de l'existence d'un concours permettant l'accès dans le deuxième grade du corps des ATMD, même si cela ne compensera jamais le dégel du point d'indice.

Toutefois **FO** s'inquiète du parcours professionnel de ces agents qui ne trouveront pas de correspondance sur le quai des départs vers la catégorie B.

Nous serons à leurs côtés pour faire évoluer leurs filières et leurs carrières.

Paris, le 20 janvier 2021

